



# Planète Domaines

Le journal des Domaines – Novembre 2007

## SPÉCIAL ÉLECTIONS

Le 4 décembre prochain, vous allez choisir vos représentants dans les différentes instances paritaires pour y défendre vos droits et garanties.

Il s'agit aussi, par vos voix, de désigner vos représentants dans les divers comités (Comités Techniques Paritaires, Comités Hygiène et Sécurité, Conseils d'Action Sociale). Il s'agit enfin d'asseoir définitivement la représentativité de Solidaires au Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat.

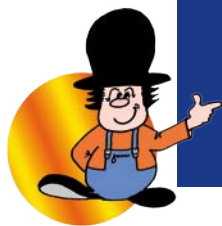
Ne nous le cachons pas, ces élections se déroulent dans une période de fortes turbulences. La réforme de l'Etat vise tout autant le champ du service public avec la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) que la remise en cause du statut des fonctionnaires. Au Ministère, la réforme regroupant la DGI et la DGCP sous une direction unique va être le symbole de cette volonté politique.

Le SNUi et Sud-Trésor se sont clairement exprimés contre ces perspectives qui seront loin d'améliorer le service public. En fusionnant la gestion des comptes publics et les missions fiscales sous une seule autorité, ce sont de nombreux reculs qui menacent les agents (pouvoir d'achat, garanties de gestion, conditions de travail) sans parler d'une nouvelle accélération des suppressions d'emplois.

D'une seule voix aussi, le SNUi et Sud-Trésor se sont exprimés sur l'adresse internet et le numéro d'appel uniques, les accueils Finances, les compétences croisées ou les Hôtels des Finances. Ce sont autant de dossiers auxquels il faut ajouter les transferts de missions (transfert IS, transfert de la redevance, transfert du conseil FDL, ...).

Le transfert des Domaines constitue toujours pour le SNUi et Sud-Trésor un dossier d'ampleur. Plus que jamais dans le cadre de la fusion globale, le sort des agents des Domaines et de ceux des cités administratives demeure au centre de nos préoccupations (cf page 4).

## PROCOLE : des protections, certes... mais toujours insuffisantes



Pour «accompagner» les agents dans le cadre du transfert des Domaines, la DGI et la DGCP ont élaboré un protocole de gestion.

Dès la première réunion sur ce sujet, le SNUI et Sud-Trésor ont rappelé les revendications des agents issues pour une bonne part des assises «Domaines» qui s'étaient déroulées le 11 octobre 2005.

Les principales revendications portaient :

- sur les garanties de gestion (notation, mutations — dont le droit de retour — carrière, régime RTT),
- sur la reconnaissance des efforts fournis suite aux différentes réorganisations (et à fournir encore avec le transfert).

La première réunion, le 20 juin 2006, sur le projet de protocole avait duré 10 heures. A son issue, un deuxième projet nous avait été adressé 2 jours avant le CTPC du 12 juillet 2006 qui devait clore le sujet pour la DGI. Le SNUI s'est refusé à refermer le dossier et a réclamé de sérieuses améliorations. Après un courrier au cours de l'été 2006, un 3ème projet moins pénalisant pour les agents s'est avéré définitif.

Toutes ces péripéties prouvent que l'ambition sociale prônée par le Ministre de l'époque n'était aucunement dans l'état d'esprit de la DGI et le SNUI avec Sud-Trésor a sérieusement limité les dégâts !

Au final, les non-reculs du protocole se sont surtout vérifiés dans la gestion des agents. D'autres aspects, plus à la marge, ont aussi pu être actés concernant notamment la préservation du montant des IFDD en cas d'option définitive pour la DGCP (sans aucune dégressivité) ou concernant la DSIP (même régime que la DNID).

Le SNUI constate cependant que ce protocole ne se traduit par aucune avancée pour les agents : aucune visibilité sur les moyens dont ils disposeront et sur le mode de pilotage des missions, perte du régime individuel RTT chèrement acquis à la DGI et absence totale de reconnaissance. Pour le SNUI, le dossier n'est pas clos et il demande régulièrement la tenue d'un comité de suivi prévu dans le protocole.

## Brèves

### Humour :

«Planète Domaines» fait des émules !

Le 23 et 24 octobre dernier, l'ex-MINEFI et le MINEFE ont participé au rendez-vous annuel des PME, dénommé... Planète PME.

Le SNUI et Sud-Trésor vous assurent qu'ils ne sont en rien responsables de l'appellation de ce salon.

### Moins d'humour :

600 millions pour l'Etat, rien pour les agents

France Domaine, auditionné par la commission des finances, s'est gargarisé de ses résultats de 2007 qui seraient bien au-delà des objectifs fixés (450 millions d'euros).

Le SNUI et Sud Trésor attendent que les revendications des agents soient satisfaites «bien au-delà» de ce qui a été décidé. Il serait normal qu'ils obtiennent un juste retour de leurs efforts.

### Encore moins d'humour : et toujours montrés du doigt

Plusieurs articles de presse mettent encore en cause la crédibilité des agents. L'exemple de la vente de l'Imprimerie Nationale (vendue 75 Millions d'euros par l'Etat, puis rapidement revendue 300 millions d'euros par le nouveau propriétaire) a été évoqué dans plusieurs médias.

Les agents des Domaines n'y sont pour rien puisque la vente de tout bien immobilier supérieur à 2 millions d'euros est directement effectuée par le staff de France Domaine après l'aval d'une commission réunissant des experts immobiliers y compris venant du «privé». Cela n'a pas empêché un responsable d'AXA immobilier, dans un reportage au 20 heures de TF1 (26 octobre 2007), de critiquer le manque d'un véritable directeur immobilier au sein de l'Etat ! Des «loups» de la sphère privée semblent donc particulièrement intéressés par des perspectives «juteuses».

Le SNUI et Sud-Trésor se sont inquiétés, eux, du silence des responsables de France Domaine.



# GESTION DES AGENTS : des revendications à satisfaire

## Rémunérations

Les agents des Domaines ne sont pas épargnés, leur pouvoir d'achat diminue et cette perte se cumule avec l'absence de reconnaissance de leurs efforts. Le SNUI et Sud Trésor font de la revendication salariale une priorité.

Avec Solidaires Fonction Publique, ils revendiquent, à minima, une hausse de 7% du point d'indice qui épongerait à peu près la dérive des prix depuis 2000. Au-delà de ce rattrapage, le SNUI et Sud-Trésor réclament une réelle revalorisation des carrières.

Par ailleurs, le SNUI et Sud-Trésor exigent une augmentation des remboursements de frais liés à l'exercice des missions. Bien que quelques améliorations aient été obtenues (frais de missions, frais kilométriques), elles sont loin de correspondre aux hausses enregistrées pour les hôtels, les repas et «à la pompe». Ces revendications prennent une acuité particulière pour les agents des Domaines, qu'ils soient évaluateurs ou exerçant dans une cellule Gestion du Patrimoine Privé, amenés à se déplacer sur un territoire géographique parfois très étendu.

Enfin, le SNUI et Sud-Trésor réclament que soient reconnus pécuniairement tous les efforts fournis et à fournir.

Les différentes réformes intervenues tout d'abord au sein de la DGI (réorganisations des commissariats aux ventes et de la gestion du patrimoine privé, réformes liées à la dynamisation de la politique immobilière de l'Etat) et ensuite le transfert des Domaines à la DGCP avec l'implication indispensable des agents, n'ont jamais été traduites de manière «sonnante et trébuchante».

Plus qu'une prime pour solde de tout compte, le SNUI et Sud-Trésor revendiquent que ces efforts se traduisent par des mesures indemnitaires pérennes, lesquelles doivent profiter autant aux agents de la DGI qu'aux agents de la DGCP. Pour les premiers, l'augmentation du régime indemnitaire doit permettre de tourner la page de l'indemnité différentielle, et pour les seconds une harmonisation est légitime.

Pour le SNUI et Sud-Trésor, la fusion DGI-DGCP est une occasion de rouvrir ce dossier.

## Notation

Prévue par le statut des fonctionnaires, la notation a toujours été un sujet épineux mais les modifications entérinées dans le décret de 2002 ont amplifié les difficultés. Fixant des «bonifications» ne profitant qu'à 50 % des effectifs des corps et ciblant au sein de chacun une élite limitée à 20 % pour l'attribution de «super bonus», l'administration a entériné la «reconnaissance du mérite» tant prônée par les gouvernants successifs.

Nous estimons, nous, que la conscience professionnelle, qui grandit le service public, ne peut être bafouée par des mesures individuelles arbitraires.

Les perspectives de suppression de la note chiffrée pour la remplacer par le seul entretien d'évaluation amplifieront encore l'arbitraire dans le déroulement de la carrière d'un agent, par conséquent le SNUI et Sud-Trésor continuent de lutter sur ce point.

Les efforts des deux syndicats n'ont pas été vains.

Une enquête de l'IGF a été conduite (rapport LAJOURMARD) et des «rotations» des bonifications, auparavant interdites, sont désormais possibles. Par ailleurs, sur le plan juridique, le SNUI a eu gain de cause sur certains points devant le Conseil d'Etat et notamment pour les agents situés dans les échelons «fixes» qui pourront désormais bénéficier de réductions d'avancements d'échelons comme leurs homologues situés dans les échelons à cadence variable. Cette victoire vise plus particulièrement les Contrôleurs 2ème classe situés entre le 1er et le 5ème échelon. Le SNUI et Sud-Trésor sont intervenus auprès des Centrales pour que ces modifications soient prises en compte rapidement.

## Mutations

La mobilité géographique des agents est rendue de plus en plus difficile par les suppressions d'emplois, mais la situation risque encore de s'aggraver avec la fusion globale DGI-DGCP dont l'objectif principal est de réduire encore plus les effectifs.

D'autre part, les modalités de gestion des mutations étant très différentes entre la DGI et la DGCP, le SNUI et Sud-Trésor veilleront à ce qu'aucun agent issu de la DGI ou de la DGCP ne soit lésé dans le cadre d'une demande. Sur ce point, le protocole est resté très elliptique, les règles étant difficilement compatibles entre elles.

## Carrières

Pour le SNUI et Sud-Trésor, chaque agent doit avoir la possibilité d'accéder sans barage dans le dernier échelon du dernier grade dans chaque corps.

Il faut aussi offrir des possibilités d'accéder au corps supérieur en laissant le moins de place possible à l'arbitraire. Dans ce cadre, le SNUI et Sud-Trésor revendiquent l'instauration du concours interne spécial de B en A, à l'instar du concours interne spécial de C en B.

Le SNUI et Sud-Trésor ont le souci d'être au plus près des agents. Plusieurs engagements ont été pris et divers outils mis en œuvre à cette fin, même si des difficultés demeurent.

Tout d'abord, nos réseaux militants respectifs sont à votre service pour vous écouter, vous informer et porter vos revendications devant les autorités locales qu'il s'agisse du devenir des missions et des moyens de les accomplir, qu'il s'agisse aussi de vos garanties individuelles (mutations, notation, carrière, ...).

A cela s'ajoutent plusieurs dispositifs pour vous informer régulièrement. Le «forum Domaine» est activé depuis plus de 2 ans et vous informe de toutes les démarches effectuées depuis l'annonce du transfert. Il est consultable sur le site du SNUI (rubrique «gestion des agents» dans « le panneau syndical»). A cela s'ajoute le journal «Planète Domaine» créé par le SNUI et Sud-Trésor. Il est adressé à qui veut bien le recevoir et il suffit, si vous ne l'avez déjà fait, de s'inscrire directement sur le «forum domaine» pour en être destinataire.

Le SNUI et Sud Trésor développeront encore ces liens fondamentaux ! C'est en étant encore plus proches au quotidien qu'ils continueront aussi à élaborer et porter vos revendications, à commencer par le règlement des contentieux encore liés au transfert.

De plus, l'administration se servant déjà de l'opération du transfert des Domaines dans le cadre de la fusion globale DGI-DGCP, le SNUI et Sud Trésor, en toute cohérence sont également mobilisés pour améliorer le sort de tous les agents du Ministère concernés par cette fusion.

Dans cette période de fortes turbulences, vous savez pouvoir compter sur le SNUI et Sud Trésor pour faire entendre vos revendications et pour parler d'une seule voix face à l'administration.

# LE 4 DÉCEMBRE

## VOTEZ SNUI

## VOTEZ SUD-Trésor



Union  
syndicale  
**Solidaires**

